



## DECISION N° 022- 2024

**Portant validation du devis de la société S.A.S BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école élémentaire Paul Bert**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société S.A.S. BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école élémentaire Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société S.A.S BPI est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

### DECIDE :

De valider la proposition de la société S.A.S BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école élémentaire Paul Bert d'un montant de 45 551.59 € HT.